

PERMANENCE INSERTION PROFESSIONNELLE

Une permanence Insertion professionnelle aura lieu le **JUDI MATIN 2 JUIN**, de 9 h à 12 h au Centre des Marais.

J.F. GUITTON, Correspondant Crédit Formation à Vern, accueillera les jeunes de 16 à 25 ans en recherche de formation ou d'emploi.

T.N.B. - LE MALADE IMAGINAIRE

A l'occasion du spectacle "**LE MALADE IMAGINAIRE**" (de Molière - Mise en scène Jean-Luc Lagarce), une soirée réservée aux habitants de Rennes-District aura lieu le **mardi 14 juin à 20 h 30 au TNB.**

Autour du vieil enfant qui se veut malade pour retenir l'enfance, Jean-Luc Lagarce a mis en scène cette pièce comme un conte fantastique et noir, une sorte de farce en grand deuil où tous les personnages jouent : la servante qui se déguise, l'épouse qui fait du cinéma, les amoureux qui se parlent par dialogues d'Opéra. Jean-Luc Lagarce, revisite "Le Malade Imaginaire" mi conte de fées, mi bande dessinée avec des trouvailles qui nous font redécouvrir cette pièce.

Un service de bus (aller et retour) sera mis en place par Rennes-District. Prix : 90F
Réservation à la Bibliothèque Municipale ou au Centre des Marais avant le 8 juin.

FOULEES VERNOISES

Le **SAMEDI 25 JUIN 94** aura lieu la **8e EDITION DES FOULEES VERNOISES**, les responsables annoncent dès à présent une nouvelle formule de cette organisation.

Il est envisagé pour la Course des As prévue à 18 h, une formule qui devrait encourager les clubs à participer en équipes.

A 17 h, la course populaire se fera par relais de 3 personnes avec 1 homme (4 km), 1 femme (2 km) et 1 adolescent(e) (2 km) soit 8 km à travers le centre de VERN.
Unis dans l'esprit d'équipe, préparez et composez la vôtre : familles, copains, amis vernois et toutes personnes hors VERN.
Inscriptions closes le **MERCREDI 22 JUIN.**

Ces 2 formules viendront compléter les épreuves des scolaires qui donnent le coup d'envoi à 15 h.

Renseignements : **PEROUSE JOËL 99 62 17 01**
DELJOURNEL Armel 99.62.18.74

COMITE DES PETES - JEUX INTER QUARTIERS

Les habitants de Vern sur Seiche non inscrits aux Inter Quartiers et désirant créer une équipe sont priés de se faire connaître auprès de **M. HAISSANT André**, 11 rue Théodore Botrel - Tél 99 62 84 90 - avant le 6 juin.

CONCOURS DES HAIES FLEURIES

Pour rompre avec les alignements de thuyas et lauriers, les haies fleuries sont un élément d'agrément de notre cadre de vie. Pour encourager cet effort et améliorer les haies privées, la commune est inscrite au concours districral des haies fleuries. Les personnes qui souhaitent participer au concours sont invitées à s'inscrire en Mairie jusqu'au **VERDREDI 10 JUIN 1994**. Le jury de la commission municipale de l'environnement proposera ses lauréats au concours districral.

Informations complémentaires auprès de Mme **LAVIGNE 99 62 78 77** et M. **PERRON 99 62 70 28.**

MAIRIE DE VERN - CARTE D'ELECTEUR

Une nouvelle carte d'électeur vous sera adressée avant le 4 juin. Cette carte bleue est valable pour toutes les élections politiques et est à conserver jusqu'à son remplacement (environ tous les 3 ans). Les cartes non distribuées seront à la disposition des électeurs dans les bureaux de vote. Des plans du nouveau découpage géographique seront affichés à l'entrée des bureaux. Ils vous permettront de savoir à quel bureau votre carte a été déposée.

BUREAUX DE VOTE : La commune de Vern est désormais divisée en 4 bureaux qui se tiendront dans les salles suivantes :

Bureau n° 1 : Mairie (Salle du Conseil)

Bureau n° 2 : Mairie (Salle sous la Mairie)

Bureau n° 3 : Salle Chateaubriant n° 37

rue de Chateaubriant

Bureau n° 4 : Mairie rez de chaussée bas

(entrée Place de la Mairie)

Le numéro de votre bureau figure à droite sur la carte d'électeur.

ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN

DIMANCHE 12 JUIN 1994 de 8 H à 22 H

Afin de faciliter le déroulement des opérations électorales, vous voudrez bien présenter dès l'entrée du bureau : votre carte d'électeur ainsi qu'une pièce d'identité (mesure obligatoire dans les communes de plus de 5 000 habitants : article R.58 du Code Electoral). Pièces d'identité pouvant être présentées : carte d'identité, permis de conduire, passeport, livret de famille, carte de Sécurité Sociale.

LA MAIRIE COMMUNIQUE :

Les associations sont invitées à remettre leurs articles à la Mairie pour le prochain bulletin municipal avant le 10 Juin 1994.